

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE ST-AIME-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

3 SEPTEMBRE 1997

A une séance ordinaire du conseil de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 3^{ième} jour de septembre 1997. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Rosario Fortin, Mario Tremblay, Gaston Lavoie, Rhéal Séguin, Daniel Cauchon et Dominique St-Pierre sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault..

97-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Rosario Fortin et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

97-09-02 ADOPTION DU PROCES-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 6 août 1997, est adopté tel que rédigé.

97-09-03 ADOPTION DU PROCES-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Rhéal Séguin et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance spéciale, du 12 août 1997, est adopté tel que rédigé.

97-09-04 APPROBATION DES COMPTES A PAYER.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que les comptes suivants, présentés par la secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

170316	Hydro-Québec	\$	506.65
170317	Gaudreault Suzanne	\$	309.69
170318	Simard Serge	\$	20.00
170319	Epicerie des Lacs	\$	38.79
170320	Les Publications LePeuple	\$	104.84
170321	Jos. Lapointe & Fils	\$	1,036.22
170322	MRC de Charlevoix-Est	\$	1,007.50
170323	Syndicat	\$	75.20
170324	Bell Canada	\$	174.65
170325	RIDESCE	\$	3,165.36
170326	Revenu Canada	\$	1,636.13
170327	Revenu Québec	\$	2,254.11

170328	Envirolab	\$	56.42
170329	S.Q.A.E.	\$	5,501.14
170330	L.P. Tanguay	\$	410.46
170331	Assurance-vie Desj./Laurentienne	\$	530.38
170332	Henri Jean & Fils.	\$	9.10
170333	UAP La Malbaie	\$	58.11
170334	Garage Francis Bouchard	\$	97.72
170335	Simard & Beaudry Inc.	\$	83.19
170336	Entreprises d'Electricité Cap à l'Aigle	\$	161.53
170337	Services Sanitaires Charlevoix Inc.	\$	2,493.75
170338	Franco Moteurs Electriques	\$	100.26
170339	Garage Guy Gauthier	\$	435.13
170340	Marché Gravel IGA	\$	34.19
170341	Carte Capitale/CorpRate	\$	474.75
170342	Papeterie Roger Bergeron Enr.	\$	51.30
170343	Caisse Pop.Desj. (REER)	\$	347.80
170344	9015-6233 Québec Inc.	\$	398.84
170345	Envirolab	\$	94.56
170346	Maltais Daniel	\$	15.00
170347	COOP. Cablo. NDDMonts	\$	39.88
	Salaires	\$	7,684.33

97-09-05 SOUMISSIONS RECUES CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LES ANNÉES 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000 SOIT POUR UNE DUREE DE TROIS (3) ANS.

Attendu que la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs a demandé des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver pour les années 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000, soit pour une durée de trois (3) ans ;

Attendu que les soumissions reçues sont les suivantes :

- Simon Thivierge & Fils au prix de \$1,130.00 du kilomètre soit un contrat d'un montant total de \$89,936.70 plus taxes et ce, pour une durée de trois (3) ans ;
- Béton Dallaire Ltée. pour un contrat d'un montant total de \$278,565.00 plus taxes et ce, pour une durée de trois (3) ans. La soumission n'a pas été faite sur le formulaire fournit à cet effet ;

Attendu que les soumissions ont été reçues dans les délais fixés ;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes publiquement et que le nom des soumissionnaires ainsi que leur prix respectif ont été déclarés à haute voix lors de l'ouverture desdites soumissions mercredi le 3 septembre 1997 à 16h30 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Rosario Fortin, appuyé par Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que le conseil, de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs, accepte la soumission de Simon Thivierge & Fils Inc. au prix de \$1,130.00 le kilomètre, pour un montant total de \$89,936.70 plus taxes pour l'entretien des chemins d'hiver pour 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000 soit pour une durée de trois (3) ans et ce, aux conditions décrétées dans le contrat.

QUE le maire, Monsieur Daniel Boudreault, et la secrétaire-trésorière Madame Suzanne Gaudreault, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs, tous les documents relatifs à ce contrat.

97-09-06 ENTERINER LE NOMBRE D'HEURE D'ENGAGEMENT DE MONSIEUR CAJETAN GUAY RÉSOLUTION # 97-08-24.

Sur proposition de Monsieur Rhéal Séguin, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que le conseil, de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs entérine le nombre d'heure de l'engagement de Monsieur Cajetan Guay de six heures trente (6h30) soit un nombre total de 18 heures trente au lieu de douze (12) heures et ce, tel que dans la résolution numéro 97-08-24.

97-09-07 NOMINATION DU PRO-MAIRE.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que Monsieur Rosario Fortin est nommé pro-maire du conseil de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs.

97-09-08 ASSURANCES GENERALES DE 1998.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que la municipalité reconduit les assurances générales pour 1998 (échéance le 31 décembre 1997) avec la même compagnie soit : Groupe PMT 2000 Inc.. Le prix pour 1998 sans aucunes modifications est de \$7,731.00 excluant les taxes tel que décrit au fac-similé en date du 28 août 1997. Donc il est également résolu de payer le montant total soit : sept milles sept cent trente et un dollars (\$7731.00) plus taxes pour les assurances générales de 1998.

97-09-09 ACHAT DU TERRAIN POUR \$1.00 DE LA VIREE D'AUTOBUS RUE LAROCHE.

Attendu que le conseil de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs désire acquérir une partie de terrain rue Larouche pour la virée d'autobus ;

Attendu que Messieurs Roger et Stéphane Larouche désire vendre à la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs une partie de leur terrain et ce, pour un montant de \$1.00 (un dollar) ;

Attendu que cette vente comporte certaines conditions soit :

- **Que** l'officier de la municipalité responsable de l'émission des permis et certificats leur transmette une lettre leur garantissant qu'en vertu de la réglementation municipale et provinciale applicable, ceux-ci pourront construire une résidence sur le lot 267-P (soit sur la plage en bordure de la rue Larouche) ;
- **Que** la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs, par la présente, les autorise, le cas échéant, à installer un système d'évacuation et de traitement des eaux usées de cette résidence éventuelle sur le lot 268-P de l'autre côté de la rue et ce, en faisant passer les tuyaux d'évacuation des eaux usées sous la rue Larouche ;
- **Que** l'officier municipal tienne compte dans sa lettre de l'emplacement futur de la virée d'autobus sur le lot 268-P et de la capacité du sol dans la partie résiduelle de ce lot de recevoir le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de cette résidence éventuelle ;
- **Que** dans les soixante (60) jours de l'émission de cette lettre par l'officier, la municipalité ait aménagé la virée d'autobus permanente sur la parcelle de

terrain du lot 268-P et ait cessé l'utilisation temporaire et intérimaire du lot 267-P comme virée d'autobus ;

- **Que** la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs, par la présente, s'engage à leur octroyer un droit de passage sur cette partie de terrain cédé pour l'aménagement d'une virée d'autobus afin qu'ils puissent accéder par la suite à la partie résiduelle du lot 268-P dont ils demeureront propriétaires ;
- **Que** la partie de terrain que la municipalité désire acquérir est d'une superficie d'environ sept cent soixante et onze point zéro six mètres carrés (771.06m.c.) soit une largeur de vingt et un point trois (21.3) mètres et d'une profondeur de trente-six point deux (36.2) mètres et ce, pour un montant de un dollar (\$1.00) ;

EN CONSEQUENCE. Il est proposé par Monsieur Rosario Fortin, appuyé par Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que le conseil, de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs acquiert une partie de terrain d'une superficie de sept cent soixante et onze point zéro six (771.06) mètres carrés et ce, aux conditions énumérées ci-dessus de Messieurs Roger et Stéphane Larouche.

97-09-10 MANDAT DE L'ARPENTEUR.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Rhéal Séguin et résolu unanimement que le conseil, de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs mandate Monsieur Gilles Lauzière, arpenteur-géomètre, pour exécuter l'arpentage d'une partie du lot numéro 268-P du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Agnès, sur la rue Larouche à St-Aimé-Des-Lacs.

97-09-11 MANDAT DU NOTAIRE.

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que le conseil, de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs, mandate Madame Lise Robitaille, notaire, pour effectuer le contrat d'acquisition d'une partie du lot 268-P, du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Agnès, appartenant à Messieurs Roger et Stéphane Larouche.

97-09-12 MANDAT POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN APPARTENANT A MESSIEURS ROGER ET STEPHANE LAROUCHE.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le maire et la secrétaire-trésorière sont mandatés pour signer le contrat d'acquisition d'une partie de terrain appartenant à Messieurs Roger et Stéphane Larouche, lot numéro 268-P et ce, pour et au nom de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs.

97-09-13 SALAIRE DU SECRETAIRE-TRESORIER POUR 1998-1999-2000.

Attendu que lors d'une rencontre, en août 1997, entre les membres du conseil et la secrétaire-trésorière, le salaire de celle-ci a été négocié ;

Attendu que le salaire négocié est pour une durée de trois (3) ans soit : 1998-1999 et 2000 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Dominique St-Pierre, appuyé par Monsieur Rosario Fortin et résolu unanimement que

1. Le salaire de la secrétaire-trésorière sera de : 1998 : \$15.43 l'heure
1999 : \$15.74 l'heure
2000 : \$16.05 l'heure

et ce, pour quarante (40) heures de travail par semaine.

2. Un (1) caucus par mois est compris dans ledit salaire.
3. Vacances : tel que décrit dans la convention collective des employés.
4. Que les jours chômés et payés sont les fêtes proclamés par les gouvernement Fédéral et Provincial.
5. Mobiles et autres avantages sociaux : tel que décrit dans la convention collective en vigueur des employés.
6. Que ledit salaire entrera en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année

97-09-14 SOCIETE D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX , DOSSIER : MINE DU PIED DES MONTS.

Sur proposition de Monsieur Rhéal Séguin, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le conseil, de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs demande à Monsieur Serge Gauthier de la Société d'histoire de Charlevoix de préparer un dossier concernant la mine du Pied des Monts tel que décrit dans sa lettre en date du 15 août 1997 et ce, pour un montant de trois cents dollars (\$300.00) taxes incluses.

CORRESPONDANCE.

Pêches et Océans Canada(sécurité pour location de motos-marines), ministère des Affaires municipales (travaux d'infrastructures et lettre réponse), UMRCQ (pétition concernant la facture de 500 M \$),MRC de Charlevoix-Est (facture de 500 M\$, procès-verbaux), Monsieur Jonathan Godin (remerciement), Hippodrome de la Vallée (remerciement), Comité de survie de l'école Beau-Soleil (don), municipalité de Baie Ste-Catherine (facture de 500 M\$), Madame Lise Tremblay et Monsieur Robert Maltais (accident de Claude Maltais, lac Nairn), A.T.R. (camping clandestin), CIHO(campagne publicitaire, adhésion 1997-1998), Société de recherche sur le cancer Inc. (don).

97-09-15 DON AU COMITE DE SURVIE DE L'ECOLE BEAU-SOLEIL.

Sur proposition de Monsieur Rosario Fortin, appuyé de monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que le conseil, de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs, fait don d'un montant de mille dollars (\$1,000.00) au comité de survie de l'école Beau-Soleil pour permettre à celui-ci d'acheter des matériaux pour l'aménagement d'une cuisine.

97-09-16 ADHESION CIHO 1997-1998.

Sur proposition de Monsieur Rhéal Séguin, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le conseil, de la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs paie l'adhésion à CIHO pour 1997-1998 et ce, au montant de cent quarante dollars et soixante-deux cents (\$140.62) taxes incluses.

97-09-17 DON A LA SOCIETE DE RECHERCHE SUR LE CANCER INC..

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Rosario Fortin et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-Des-Lacs fait don d'un montant de vingt dollars (\$20.00) à la Société de recherche sur le cancer Inc..

97-09-18 LEVEE DE LA SEANCE.

Sur proposition de Monsieur Rosario Fortin, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que la séance ordinaire est levée à 20h20.

MAIRE

SECRETAIRE-TRESORIERE